



Communiqué de presse

28 janvier 2021

LES ACTEURS ECONOMIQUES DE CHARENTE-MARITIME APPELLENT LE GOUVERNEMENT A FAIRE PREUVE DE DISCERNEMENT

Il ne fait aucun doute que notre Gouvernement prépare les esprits à un 3^{ème} confinement. Avec le recul et l'expérience des deux premiers, on ne peut s'empêcher de considérer les conséquences catastrophiques de celui-ci. Il pourrait être pire que le mal qu'il prétend combattre, tant sur le plan économique que psychologique de nos concitoyens.

L'heure n'est plus à l'arrêt total de toutes les activités au même moment partout en France, en mettant sous cloche les forces vives de la Nation.

Les décisions prises dans le cadre de ce 3^{ème} confinement doivent faire preuve de discernement :

- Trouver un équilibre dans les territoires car tous ne sont pas impactés de la même manière, en tenant compte des taux d'incidence faible dans certaines zones géographiques.
- Trouver un équilibre qui permettrait aussi, le mieux possible, de maintenir une activité économique. Les études réalisées ces dernières semaines montrent que le couvre-feu représente une baisse de chiffre d'affaires de 25 % pour les commerces⁽¹⁾. Pire les efforts qu'ont pu faire certains commerçants avec le click-and-collect se voient en partie anéantis (-50 % de chiffre d'affaires⁽¹⁾), puisqu'il n'est plus possible de sortir de chez soi après 18 h. Lors des précédents confinements, les autorisations permettaient aux consommateurs de retirer leurs achats après 18 h. Dans sa dernière étude sur les facteurs de risques, l'Institut Pasteur assure que les commerces ne sont pas des lieux de contamination qu'ils soient essentiels ou non.
- Enfin, qui aujourd'hui est capable de définir la notion de commerce essentiel et non essentiel ?

Ce 3^{ème} confinement, s'il est identique aux deux premiers, aura des conséquences importantes sur notre économie et nos concitoyens :

- ✓ Pour les commerçants - artisans de certains secteurs d'activités fermés depuis fin octobre,
- ✓ Pour les commerçants – artisans qui entre deux confinements peuvent ouvrir sous certaines conditions, sans aucune visibilité,
- ✓ Pour les salariés, notamment des PME-TPE où l'organisation du télétravail est loin de régler les problèmes de fonctionnement de l'entreprise et devient un fardeau pour bon nombre de collaborateurs,
- ✓ Et enfin, pour les étudiants et apprentis de tout le département qui aujourd'hui demandent expressément de pouvoir au moins suivre des cours en mode hybride (distanciel/présentiel)



Pour tous les signataires de ce communiqué de presse, il ne s'agit pas de remettre en cause les différentes mesures sanitaires, car nous le savons tous, nous serons amenés à les respecter encore pendant de nombreux mois. Il s'agit simplement d'alerter le Gouvernement sur la nécessité de prendre des décisions les plus justes possibles.

Thierry HAUTIER
Président CCI La Rochelle
05 46 00 54 00

Hervé FAUCHET
Président CCI Rochefort-Saintonge
05 46 84 11 84

Yann RIVIERE
Président CMA 17
05 46 50 00 03

Patrice BOULARD
Président CPME 17
CPME / 06 23 80 03 22

François PAPIN
Président MEDEF 17
05 46 56 01 20

⁽¹⁾ Source : étude réseau consulaire national.